



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie  
Rennes

direction des services  
départementaux  
Côtes d'Armor

Éducation  
nationale

DIVISION du 1<sup>er</sup> degré

Dossier suivi par  
Régine HERVIOU  
Maryvonne ROBIN

T 02 96 75 90 31  
T 02 96 75 90 30  
F 02 96 75 90 44

ce.div1d22@ac-rennes.fr

Centre Héméra  
Direction académique  
8 bis, rue des  
Champs de Pies  
22023 Saint-Brieuc  
Cedex 1

www.ac-rennes.fr

Le recteur

A

Mesdames et Messieurs les directeurs académiques des  
services de l'éducation Nationale

Mesdames et messieurs les enseignants du premier  
degré

Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'Education  
nationale du département des Côtes d'Armor

Saint-Brieuc, le 27 février 2019

Objet : Mouvement complémentaire par INEAT et EXEAT non compensés - Rentrée scolaire 2019

Réf : Note de service ministérielle n°2018-133 du 07/11/2018 relative à la mobilité des personnels enseignants du 1<sup>er</sup> degré – Rentrée 2019 (BOEN spécial n° 5 du 08 novembre 2018)

La présente circulaire précise les modalités de demandes de mutation par INEAT et EXEAT directs non compensés, pour la rentrée scolaire 2019.

Ce mouvement complémentaire qui concerne les enseignants du 1<sup>er</sup> degré, instituteurs et professeurs des écoles titulaires sera traité dans le respect des priorités légales de mutation de l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984 et du décret du 25 avril 2018 selon la nature des demandes :

- Demandes liées à la situation familiale
- Demandes liées à la situation personnelle
- Demandes formulées au titre de l'expérience et du parcours professionnel

Toutefois, les professeurs des écoles stagiaires (PES) ont la possibilité de bénéficier d'échanges, poste pour poste, entre les départements de l'académie de Rennes.

#### Constitution du dossier

- Une demande d'EXEAT sur papier libre **d'une page maximum**, à adresser à Monsieur le directeur académique des services départementaux de l'Education nationale des Côtes d'Armor,
- Une demande d'INEAT sur papier libre **d'une page maximum**, en **deux exemplaires**, adressée, **sous mon couvert**, à la direction des services départementaux de l'Education nationale du département sollicité. Vous devez me faire parvenir une demande pour chaque département souhaité.

**NB** : Les règles de gestion des ineat / exeat étant départementales, il importe de consulter les circulaires des départements souhaités afin de connaître le calendrier de transmission des demandes ainsi que les pièces justificatives à fournir.

## **Pièces complémentaires pour une demande d'ineat dans le département 22 :**

### **§ Au titre du rapprochement de conjoint :**

- Photocopie complète du livret de famille pour les candidats mariés ou ayant des enfants reconnus par les deux parents
- Photocopie du PACS établi au plus tard le 01/09/2018
- Attestation professionnelle du conjoint datée de moins de 3 mois précisant le lieu de travail et la date de prise de fonction, ou une attestation d'exercice pour les fonctionnaires, ou une attestation récente d'inscription à Pôle Emploi pour les chômeurs ainsi qu'une attestation de la dernière activité professionnelle du conjoint dans le département.

### **§ Au titre de l'autorité parentale conjointe (âgé de moins de 18 ans au 01/09/2019)**

- Extrait du livret de famille ou extrait d'acte de naissance
- Décision de justice fixant la résidence, les modalités de la garde ou du droit de visite de l'enfant
- Justificatif du domicile de l'enfant et de l'autre parent détenteur de l'autorité parentale
- Certificat de scolarité

### **§ Au titre de la situation de parent isolé (âgé de moins de 18 ans au 01/09/2019)**

- Extrait du livret de famille ou extrait d'acte de naissance ou toute pièce attestant de l'autorité parentale unique
- Toute pièce attestant que la demande de mutation améliorera les conditions de vie de l'enfant (proximité familiale, facilité de garde d'enfant)

### **§ Au titre du handicap (de l'enseignant, de son conjoint ou d'un enfant):**

- Attestation de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (délivrée par la MDPH)
- Justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
- Copie des pièces attestant que l'enseignant ou son conjoint entre dans le champ du bénéfice de l'obligation d'emploi (BOE)
- Certificat médical ou tout document justifiant la situation de l'enseignant ou d'un ayant-droit, transmis sous pli confidentiel comportant les nom et prénom de l'enseignant concerné, ainsi que le titre du destinataire : médecin conseil du recteur ou assistant(e) social(e) des personnels

### **Transmission des dossiers**

Les dossiers complets, accompagnés d'une fiche de synthèse informatisée et d'une promesse d'exeat seront transmis, par les services départementaux d'origine, à la division du 1<sup>er</sup> degré - Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Côtes d'Armor – 8 bis rue des champs de Pies - 22369 – 22023 SAINT-BRIEUC pour le

**30 avril 2019**

**Le changement de département sera effectif uniquement si l'EXEAT et l'INEAT sont accordés par les directeurs académiques respectifs.**

Je vous remercie de diffuser ces informations aux personnels relevant de vos services et de me transmettre les demandes au fur et à mesure de leur réception.

Le recteur et par délégation  
Le directeur académique des services de l'Éducation nationale  
des Côtes d'Armor par intérim

Jean-Pierre MALENFANT

**RENTREE 2019**  
**Demande d'INEAT**  
**Fiche de renseignements**

Ce formulaire à joindre à la demande manuscrite d'INEAT. Il doit être accompagné des pièces justificatives nécessaires.

**RAPPEL** : Seules les demandes transmises par le département d'origine avec la fiche de synthèse seront étudiées.

**Informations personnelles**

**NOM D'USAGE** ..... Nom de Famille : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse mail (indispensable) : .....

Adresse actuelle : .....

Adresse dans les Côtes d'Armor : .....

Téléphone : .....

**Situation familiale**

Marié(e)  Pacsé(e)  Concubinage  Divorcé(e)  Séparé(e)  Célibataire  Veuf(ve)

Enfants à charge :

NOM – Prénom	Date de naissance	Lien de parenté (fils, fille)

**Situation administrative**

**Grade** :  Instituteur  Professeur des écoles classe normale  Professeur des écoles Hors Classe

Date de titularisation : .....

**Echelon** au 31/08/2019 : .....

**Position**  activité  disponibilité  congé parental  congé longue durée

Autre – précisez.....



**Motif de la demande**

- Rapprochement de conjoint
- Handicap
- Convenances personnelles

- Rapprochement de la résidence de l'enfant
- Raisons médicales et/ou sociales

Participation au mouvement :  Oui  
 Non

Barème obtenu : .....

Départements sollicités par ordre de préférence :

- |         |         |
|---------|---------|
| 1. .... | 4. .... |
| 2. .... | 5. .... |
| 3. .... | 6. .... |

**Rapprochement de conjoint**

Date de mariage ou de PACS : .....

Profession du conjoint : .....

Lieu : ..... Depuis le : .....

Durée de séparation : .....

**Titres et diplômes**

Liste d'aptitude de direction  Oui  Non

Directeur d'établissement spécialisé  Oui  Non

Habilitation en langue vivante : ..... Date d'obtention : .....  
(Préciser si habilitation provisoire ou définitive)

Spécialisation ASH Option ..... Date d'obtention : .....

CAFIPEMF généraliste /spécialisé ..... Date d'obtention : .....

Autres (préciser) : .....

Fait à ....., le .....

Signature

**Dossier à renvoyer pour le 30 avril 2019 à l'adresse suivante :**

DIRECTION ACADEMIQUE DES COTES D'ARMOR  
DIV1D  
Centre Héméra  
8 bis rue des Champs de Pies – CS 22369  
22023 SAINT –BRIEUC Cédex 1